



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - LE 9 JUILLET 2020
Alerte sécheresse et restrictions d'eau

Ardèche

La préfecture de l'Ardèche vient de prendre des mesures de préservation de la ressource en eau sur différents cours d'eau du Département, et en particulier concernant le bassin versant du Doux qui est déclaré en alerte sécheresse de niveau 2.

À ce niveau d'alerte, les usages de l'eau sont contraints, pour les particuliers, concernant :

- le remplissage des piscines : interdit, sauf 1er remplissage
- le lavage des voitures : interdit, sauf dans une station de lavage professionnelle
- l'arrosage des pelouses et jardins: interdit de 9h à 20h.

Il est toujours possible d'arroser les jardins potagers.

Des restrictions s'appliquent également aux professionnels.

Concernant les agriculteurs, des restrictions d'eau sont fonctions du type d'arrosage.

Pas de limitation concernant l'abreuvement des animaux.

Drôme

La préfecture de la Drôme lance également un arrêté portant sur la restriction de certains usages de l'eau. La zone hydrographique Galaure / Drôme des Collines est en alerte sécheresse de niveau 2.

À ce niveau d'alerte, les usages de l'eau sont contraints, pour les particuliers, concernant :

- le remplissage des piscines : interdit, sauf 1er remplissage
- le lavage des voitures : interdit, sauf dans une station de lavage professionnelle
- l'arrosage des pelouses et jardins: interdit de 6h à 20h.

Il est toujours possible d'arroser les jardins potagers.

Des restrictions s'appliquent également aux professionnels.

Concernant les agriculteurs, des restrictions d'eau sont fonctions du type d'arrosage.

Pas de limitation concernant l'abreuvement des animaux.